



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Arrêté n°2023ARR029

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune : 31 octobre 2023

Objet : Arrêté fixant le nombre d'autorisations de stationnement de taxi sur le territoire communal

Le Maire de la Ville de Cugnaux,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2213-2 et -33 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code des transports, et notamment les articles L.3120-1 à -12 et R.3120-1 à -23 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 mai 2011 portant règlement général de police des taxis dans le département de la Haute-Garonne ;

Vu l'avis de la commission locale des transports publics particuliers des personnes du 24 février 2017 ;

Vu la vente de l'autorisation de stationnement n° 12 de Mme Maged au profit de M. Melis en date du 28/08/2023 ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau fixant le nombre et les propriétaires d'autorisations de stationnement (ADS) de taxi ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Le nombre d'autorisations de stationnement de taxi offertes à l'exploitation sur la Commune de Cugnaux est fixé à 8 ADS, à savoir :

Numéro de licence	Nom	Date de création
08	Sanchez	25/07/2011
12	Mélis	20/04/2011

14	Macia	27/01/2012
	Hermann (locataire)	
15	Kassous	28/03/2013
	Méziane Tani (Locataire)	
17	Lauzeral	01/07/2000
18	Delhroum	16/07/2001
19	Benzaït	15/01/1992
20	Lemée	26/12/2018 (après 2014) – renouvelable tous les 5 ans

Article 2

Le présent arrêté sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le département, conformément à la réglementation en vigueur.

Cugnaux, le 26 octobre 2023

Le Maire



Albert SANCHEZ